

## **PREAMBULE**

Le Théâtre des collines, établissement culturel de la Ville d'Annecy, développe un projet artistique caractérisé par un soutien fort apporté à la création artistique sous la forme d'accueil d'artistes en résidences pluriannuelles, aux côtés de la diffusion et du soutien à l'émergence.

Plusieurs compagnies ont été soutenues dans le cadre du dispositif de résidence-association depuis sa mise en œuvre en 2003 : Compagnie Michel Vericel (2003-2007), Fabrique des Petites Utopies (2007-2010-2013), Turak Théâtre (2013-2017), Compagnie Propos (2017-2020).

Depuis 2013, ce soutien à la création est apporté simultanément à deux compagnies, avec deux dispositifs complémentaires : une résidence-association triennale avec une compagnie régionale déjà confirmée et repérée, et une résidence-association biennale destinée à une compagnie haut-savoiarde (*Moteurs Multiples 2013-2016, Compagnie Monsieur K 2016-2019, Sylvie Santi et Saïef Remmide 2019-2021, résidence locale en cours*).

### **Objectifs de la résidence-association régionale :** **un projet commun, une présence artistique, un engagement local**

La résidence-association est un moyen d'établir une présence artistique durable sur le territoire pendant un temps donné et de développer un projet tourné vers le plus grand nombre, qui associera les artistes et le Théâtre autour de trois objectifs : donner aux artistes la possibilité de créer des œuvres nouvelles, faire vivre le répertoire de la compagnie et permettre aux habitants de découvrir et accéder au travail artistique dans la durée.

Pour la résidence régionale, il s'agit de favoriser la découverte de l'univers esthétique d'une compagnie déjà installée dans le paysage artistique régional voire national, notamment par la reprise des œuvres du répertoire, de pouvoir suivre l'avancement des projets et le travail de création des œuvres nouvelles, de bénéficier de l'expérience et du savoir-faire confirmé des artistes et de susciter des passerelles et échanges dynamiques avec le territoire.

### **Etat des lieux :**

- Théâtre des Collines, établissement culturel de la Commune nouvelle d'Annecy (130 000 habitants)
- 2 sites : Théâtre Renoir (240 places) et Salle le Rabelais (262 places)
- programmation d'environ 80 spectacles et rendez-vous par an
- 3 festivals (chanson, humour, jeune public)
- une saison estivale gratuite en plein air, 8 semaines, 30 spectacles
- plus de 300h/an d'interventions artistiques (scolaires, amateurs, tout public)
- 30 000 spectateurs par an
- équipe du Théâtre : 11 agents permanents, équipe d'intermittents, équipe de relais et bénévoles
- plus d'infos : [www.theatredescollines.annecy.fr](http://www.theatredescollines.annecy.fr)

### **Conditions d'accueil :**

- démarrage du projet en septembre 2020 pour une durée de trois saisons
- engagement financier du Théâtre : de l'ordre de 20 000€ par an (cessions, coproduction, actions), complété par un financement croisé potentiel d'autres partenaires institutionnels : Département de Haute-Savoie, Région Auvergne-Rhône-Alpes, DRAC Auvergne-Rhône-Alpes (sous réserve d'obtention)
- mise à disposition du Théâtre selon un planning établi
- travail en partenariat avec l'équipe du Théâtre

## LA CANDIDATURE

### 1/ Conditions d'éligibilité :

- compagnie professionnelle confirmée, travaillant dans le domaine du spectacle vivant, domiciliée en Auvergne-Rhône-Alpes avec au minimum 5 années d'existence (reconnaissance des pairs et des institutions – soutien renouvelé de la Région et/ou de la DRAC, notoriété au niveau régional voire national)
- compagnie travaillant dans le domaine du spectacle tout public et également en direction des familles, la capacité d'intervenir à la fois en plein air et dans une salle de spectacle sera appréciée

### 2/ Cahier des charges :

#### Volet artistique :

- travail en direction d'un large public, accessible au plus grand nombre, avec une exigence esthétique et qualitative et une inscription forte dans le monde contemporain
- création de deux spectacles sur la durée de la résidence (3 ans)
- reprise de spectacles du répertoire chaque saison

#### Volet médiation :

- actions diversifiées en direction de la population (répétitions publiques, ateliers, stages, rencontres, travail avec les écoles, les enseignants, les partenaires du territoire...)

### 3/ Conditions financières : (budgets par saison, reconductibles sur trois ans)

- participation annuelle du Théâtre : 20 000€ environ
- aide potentielle du Département, de la Région et de la DRAC : 10 000€ (sous réserve)
- participations financières d'autres organismes pour les actions de médiation (sur projet)

### 4/ Acte de candidature et calendrier

Il est demandé à la compagnie d'envoyer une candidature sous la forme d'un seul fichier pdf comportant :

- un projet de résidence succinct établi dans le respect du cahier des charges (volet artistique et volet médiation), en indiquant les intentions, directions et pistes de travail envisagées sur 3 ans (projets, thématiques, démarches, etc.) – 2 pages A4 maximum
- un CV de la compagnie, présentation de son histoire et des principaux intervenants ainsi que le nombre de représentations réalisées sur les saisons 18/19 et 19/20 – 2 pages A4 maximum

Cette candidature devra être envoyée par mail : [info.collines@annecy.fr](mailto:info.collines@annecy.fr) **avant le 10 janvier 2020** (un accusé de réception vous sera transmis après cette date).

Dans un deuxième temps, 3 ou 4 compagnies seront présélectionnées mi-janvier et auront à développer un dossier de candidature complet comportant les pièces suivantes et qui devra être transmis avant le 10 février 2020 :

- proposition détaillée de projet de résidence sur 3 saisons (3 à 6 pages)
- budget prévisionnel de la 1<sup>ère</sup> saison
- présentation détaillée de la compagnie (composition de l'équipe, parcours, répertoire etc.)
- éléments budgétaires et bilan d'activité du dernier exercice clos (bilan comptable, compte de résultat, bilan moral etc.)

Les compagnies rencontreront un jury de sélection pour présenter leur projet le lundi 17 février matin sur le site du Théâtre Renoir.

L'examen des projets et le choix de la compagnie se feront sur la base des critères de pertinence, originalité et qualité du projet proposé et son adaptation au territoire, au regard des objectifs fixés dans le cahier des charges et de l'engagement financier du Théâtre.

Il est entendu que les modalités d'action concrètes de mise en œuvre du projet avec la compagnie sélectionnée pourront ensuite être approfondies ou complétées compte tenu de la connaissance du terrain, des partenaires potentiels, des subventions obtenues...

**Pour plus de renseignement, contactez Eva Duchamp-Konickova,  
Directrice du Théâtre des collines au 04 50 67 06 38 ou [info.collines@annecy.fr](mailto:info.collines@annecy.fr)**

Théâtre des collines, 12 avenue Auguste Renoir, Cran-Gevrier, 74960 ANNECY